

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 0

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Blandine VILLEMAGNE, Jean-Jacques MARNAT, Jérôme COTE, Séverine MOULIN, Antonin BADAR, Caroline BEAL, Albert RAMBAUD, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Olivier SAPET, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR,

Excusés : Monique SANCHEZ ; Yolande LAROUX ; Cassandre JANVIER

Procurations :

Secrétaire de séance : Eric BONNAND

20250601 CHOIX ET VALIDATION DES LOTS DU MARCHÉ PUBLIC « RENOVATION DE LA FERME FOREZIEENNE »

Vu le code de la commande publique

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre Territoires représenté par Mickaël FORGE les 23 et 28 mai 2025 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Monsieur le Maire dresse lecture du compte rendu de l'analyse des offres réalisées par Territoires ;

Conformément aux articles 9.2 et 9.3 du règlement de la consultation le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier pour régulariser les offres irrégulières et la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant remis les meilleures offres.

Après négociation (négociation facultative), toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40.0 %
2- Valeur technique	60.0 %

Oùï de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les lots du marché selon l'analyse du Maître d'œuvre Territoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'attribution et à l'exécution des lots suivant :

Le lot 1 Démolition préparatoire a déjà été attribué en 2024 et le lot 15 Chauffage et plomberie sanitaire a été relancé par suite à la déclaration du lot infructueux lors du conseil municipal du 19 mai 2025.

Lot 2 TERRASSEMENT :

Attribué à l'entreprise **TP Moulard** (79 976.42€ ht)

Lot 3 GROS-ŒUVRE :

Attribué à l'entreprise **Vial Construction** (538 612.45€ ht)

Lot 4 CHARPENTE ET COUVERTURE :

Attribué à l'entreprise **Robert et Trunel (les garçons du Bois)** (213 797.15€ ht)

Lot 5 ETANCHEITE :

Attribué à l'entreprise **SUPER étanchéité** (16 316.00€ ht)

Lot 6 MANUISERIE EXT BOIS :

Attribué à l'entreprise **PETIT** (27 613.00€ ht)

Lot 7 MENUISERIE EXTERIEURE ALU :

Attribué à l'entreprise **B'ALU** (147 202.96€ ht)

Lot 8 METALLERIE :

Attribué à l'entreprise **PETIT** (46 892.00€ ht)

Lot 9 MENUISERIE INTERIEURE :

Attribué à l'entreprise **M2D** (111 363.00€ ht)

Lot 10 PLATRIERIE PEINTURE :

Attribué à l'entreprise **Marret Bouchet** (173 241.00€ ht)

Lot 11 ISOLATION :

Attribué à l'entreprise **TOP ISO ARA** (16 596.00€ ht)

Lot 12 CHAPE :

Attribué à l'entreprise **ACARRE** (11 415.00€ ht)

Lot 13 CARRELAGE :

Attribué à l'entreprise **BOUDOL** (43 070.35€ ht)

Lot 14 SOL SOUPLE :

Attribué à l'entreprise **GIROUDON** (9 944.70€ ht)

Lot 15 CVC PLOMBERIE SANITAIRES :

RELANCÉ

Lot 16 ELECTRICITE COURANT FAIBLE (hors parking)

Attribué à l'entreprise **NOALLY** (113 338.80€ ht)

Lot 17 ASCENSEUR :

Attribué à l'entreprise **LOIRE ASCENSEURS** (19 450.00€ ht)

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 16 Juin 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON

Le secrétaire de séance : Eric BONNAND

